

Conseil municipal du 21 juin 2022

Communications du Conseil administratif

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles du mois de mars 2022. Elles font état d'une population de 36'368, soit une augmentation de 590 personnes par rapport au nombre d'habitantes et habitants recensé en décembre 2021.

Quant au chômage², la Commune comptait 767 chômeur-euse-s à fin mai 2022 contre 846 à fin avril, soit une diminution de 79 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 445 contre 415 à fin avril 2022, soit là une augmentation de 30 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'212 contre 1'261 à fin avril 2022, soit une diminution de 49 personnes.

2 La plage au Lignon

Comme vous le savez, Le Lignon dispose depuis plusieurs années, à l'initiative du contrat de quartier et sous l'impulsion de bénévoles, d'un terrain de beach volley qui crée une animation appréciée des habitantes et des habitants. Cette année, le beach s'ouvre le 8 juillet jusqu'à fin août. Différents services communaux ont été sollicités pour accompagner les exploitants afin de gérer la terrasse victime de son succès. Des aménagements éphémères ont été prévus pour simplifier la tâche des bénévoles ainsi que les modalités d'exploitation. Les services de proximités (APM et Correspondants de nuit) seront particulièrement attentifs.

3 Contrats de quartiers – nouvelle organisation pour une vigueur renouvelée

À l'exemple du point précédent, il n'est pas inutile de rappeler l'importance des contrats de quartiers dans la vie de notre Commune. La réussite de cette structure innovante passe par la mobilisation forte des personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie au sein des comités de pilotage (COFIL) et groupes de projets. Or, ces dernières années, nous avons observé une certaine difficulté à trouver de nouvelles représentantes et nouveaux représentants issus de la société civile. De même, il a été observé que la participation s'étiolait, avec souvent des séances ne réunissant que la moitié des personnes concernées.

Il a donc été décidé de réduire le nombre de comités de pilotage de 6 à 4, en regroupant les comités de pilotage du contrat de quartier de Châtelaine-Balexert avec celui des Libellules - Gordon-Bennett. De même, il y aura un seul comité de pilotage pour Les Avanchets et l'Étang. La proximité géographique joue évidemment un rôle dans ce regroupement fonctionnel. Aïre-Le Lignon et Vernier-Village continueront d'avoir un COFIL dédié.

L'émergence de projets ne sera pas freinée par ces regroupements, mais au contraire certainement stimulée par la possibilité de les conduire à diverses échelles.

Afin de pouvoir mettre en place ces nouvelles structures début novembre, l'été sera consacré à préparer les renouvellements nécessaires. Le Service de la cohésion sociale informera plus largement les personnes et entités concernées, dont les formations représentées au sein de ce Conseil, pour préparer de manière harmonieuse les nouvelles compositions des COFIL qui seront soumises à votre Conseil en octobre.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

4 Importantes discussions au sein de l'Association des communes genevoises (ACG)

À l'occasion d'une Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu demain, l'ACG débattrà de propositions de modification de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité.

Ces débats sont devenus nécessaires notamment pour intégrer les effets de la LAPSA (loi sur l'aide aux personnes sans abri), mais aussi pour garantir un usage raisonné du Fonds intercommunal (FI). Les discussions préparatoires permettant l'élaboration de différents scénarii ont tenu compte des charges particulières des villes.

S'agissant d'un renforcement des mécanismes péréquatifs, les variantes ont toutes un impact favorable sur les finances de notre Commune.

Les débats s'annoncent cela étant vigoureux ; votre Conseil administratif, qui se rendra in corpore à cette séance, défendra avec pugnacité les intérêts de Vernier sur fond de modèles qui sont rationnels et cohérents avec les valeurs ancrées dans notre Constitution.

Nous ne manquerons pas vous présenter les résultats de cette AG lors d'une prochaine commission.

5 Internalisation du contrôle du stationnement

À l'instar de plusieurs communes (Onex, Lancy, Meyrin notamment), Vernier souhaite rapatrier le contrôle du stationnement au sein de ses services. Cette proposition, dont votre Conseil sera plus amplement informé, s'inscrit dans une réflexion organisationnelle permettant de soulager les agents de la police municipale de certaines tâches, leur permettant ainsi de se consacrer plus largement encore aux activités d'ilotage et aux prérogatives conférées par la loi.

L'expérience et les simulations effectuées montrent au demeurant que cette internalisation amène un avantage financier.

Dans cette logique, la convention liant la Commune à la Fondation des parkings a été résiliée. Le Conseil administratif tient à souligner que la Fondation a été tout au long de ces années un partenaire exemplaire, délivrant avec rigueur et qualité les prestations attendues.

Formellement, ce projet ayant des conséquences budgétaires, fussent-elles positives, il sera in fine également examiné dans le cadre de l'adoption du budget 2023.

6 CMNet

Le Service intercommunal d'informatique va lancer une refonte de l'application CMNet.

Après plus de 10 ans d'exploitation, l'application va être revue notamment pour améliorer son ergonomie.

Un sondage vous sera adressé à la fin de l'été afin de guider le travail des informaticiens. Les informations recueillies de manière large seront complétées par des appréciations plus fines qui ressortiront d'entretiens individuels avec certains utilisateurs.

Je vous invite à prendre le temps nécessaire pour répondre à ces sollicitations. Je suivrai avec une attention toute particulière ce projet structurant pour nos activités.

7 Tournoi des élus

Une équipe verniolane défendra nos couleurs lors du tournoi de foot des élus qui aura lieu dimanche prochain à Perly-Certoux.

Mmes AHMARI, BRANDRUP, ainsi que MM. CHAPPAZ (ancien Conseiller municipal), JOTTERAND, MARIN, METUSHI et les trois Conseillers administratifs mouilleront leur maillot.

Il est temps de composer un kop d'enfer pour cette circonstance, pour être certains que votre équipe jamais seule ne marchera.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications. Je vous souhaite d'ores et déjà à toutes et tous un très bel été.